

> Enfin, la Fonction publique emploi en son sein quasiment un million d'agents non titulaires sur les 5,3 millions (Sur l'ensemble des 3 versants).

Ces agents peuvent se retrouver dans des situations très diverses certains avec un contrat individuel, d'autres quasiment gérés comme des fonctionnaires avec une grille indiciaire. Ils peuvent travailler dans tous les services de l'Etat (Administration centrale, services déconcentrés et bien sûr établissement public). FO a signé le protocole d'accord portant sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels de la fonction publique. A ce titre, elle a participé au comité de suivi mis en place. Au-delà de la revendication statutaire consistant à dire qu'un emploi pérenne de l'administration doit être occupé par un fonctionnaire, il est évident que FO attache une importance capitale aux droits et rémunérations des agents publics.

La modification de la Loi 86-83 propre aux agents non titulaires devrait permettre une avancée en terme de rémunération en particulier pour combler des inégalités. En résumé quand l'emploi occupé est proche de celui d'un fonctionnaire, la rémunération doit correspondre. De même, le principe d'octroi des primes devrait être sur les mêmes bases que les fonctionnaires.

> FO revendique clairement la fin des suppressions de postes et les recrutements nécessaires à l'ensemble des missions publiques.

> FO exige le maintien du statut général et l'indépendance des 3 versants (Etat, Territorial, Hospitalier).

> FO exige l'augmentation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points d'indice.

> FO revendique une refonte et une revalorisation de la grille indiciaire.

> FO affirme que le Service public, la Fonction publique et ses agents sont incontournables dans un républicanisme qui porte les valeurs de liberté d'égalité de fraternité et de laïcité.

**Fiers d'être fonctionnaires,
fiers de servir l'intérêt général.**

POUR REDONNER DU SOUFFLE AU SERVICE PUBLIC REPUBLICAIN, LE 4 DECEMBRE 2014

JE VOTE FO

www.fo-fonctionnaires.fr

REDONNONS DU SOUFFLE AU SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2014**

**JE
NOUS
TOUS
AVEC
FO!**

www.jenoustousfo.fr



REDONNONS DU SOUFFLE AU SERVICE PUBLIC REPUBLICAIN !

> Le titre est ambitieux mais les besoins de nos concitoyens sont de plus en plus criants après les successions de crises.

> Le **Service public** est le garant de la cohésion sociale et du modèle social français basé sur la solidarité. La solidarité c'est notamment le financement du **Service public**. La principale ressource reste l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 précise dans son article 13 que : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

> Malheureusement, depuis des années, en raison d'une inégalité de plus en plus grande sur le calcul et la progressivité de l'impôt sur le revenu (en 30 ans, 10 tranches ont été supprimées) et d'un matraquage médiatique sur le poids de la fiscalité française, les citoyens français acceptent de moins en moins le paiement et même le principe de l'impôt.

> Et pourtant, il est comme une évidence de dire que si le Service public n'était pas basée sur le financement solidaire de l'impôt, toutes les prestations fournies deviendraient alors payantes en direct par chaque personne. L'entreprise qui vendrait ses prestations rendrait inévitablement un service différent en fonction du prix que chacun serait en capacité de payer. Ainsi on passerait d'un système solidaire à un système totalement inégalitaire.

> Le **Service public** porte aussi des valeurs républicaines de Liberté d'égalité de fraternité et de laïcité qui imposent que celles et ceux qui y travaillent ne soient pas soumis à des lobbies ou des intérêts partisans. Ces valeurs se retrouvent dans le statut général des fonctionnaires.

> Contrairement aux rumeurs persistantes le statut général n'est en rien obsolète ni rigide. Ce n'est pas lui qui empêche l'adaptabilité nécessaire de la **Fonction publique**. Chacun sait que les missions de **Service public** ont bien évoluées depuis le 1er statut de 1948.

Force Ouvrière est un fervent défenseur du statut général et des versants qui le composent (Etat, Territorial et hospitalier). Elle est opposée à ceux qui prônent une **fonction publique** à 2 vitesses : le statut pour les **fonctionnaires** exerçant des missions régaliennes, et le contrat pour les autres.

Depuis 2007, différents gouvernements et parfois même certaines organisations syndicales comme la CFDT ont tenté ce schéma.

Force ouvrière affirme que le statut est un élément incontournable de l'action publique. Il protège les agents en charge de missions d'intérêt général de subir des pressions lors de chaque changement politique. En ce sens la séparation du grade et de l'emploi est une avancée majeure.

Dans le même temps, chacun constate le déficit d'attractivité de la **fonction publique** et de l'emploi public. La faute aux différents gouvernements qui ont décidé de faire des effectifs et de la masse salariale une variable permanente d'ajustement de la réduction des déficits publics. La signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la convergence européenne (surnommé aussi pacte budgétaire européenne) ont imposé un carcan inacceptable à la France sur la base de 0% de déficit public.

Au-delà de l'impact sur la rémunération et plus largement le pouvoir d'achat comme le détaille notre tract sur les rémunérations, la réduction aveugle des déficits publics et l'annonce récente du Président de la République de 54 milliards d'économies ont des conséquences lourdes pour les usagers.

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2014**



Les Directions régionales ont suivi le même triste processus.

Incompréhensible pour l'utilisateur et complexe en terme de sens pour les agents.

Une nouvelle Réate est en cours liée étroitement aux futures lois de réorganisations de l'administration territoriale. La fusion des régions, la suppression des conseils généraux, la suppression de sous-préfectures et la création annoncée de maisons **au service du public** font craindre le pire quant à la présence des **services publics** sur l'ensemble du pays.

Demain faudra-t-il faire des dizaines de kilomètres pour trouver une Mairie qui risque de fermer les unes après les autres pour se transformer en intercommunalités (dont le seuil prévu est de 20 000 habitants) ? Pour trouver un service de l'Etat (Préfectures ou autres) faudra-t-il également faire la même démarche ? Comment feront les personnes âgées ou les jeunes sans emploi ?

FO est particulièrement attentive à ces futures réorganisations. Nous combattons toutes les mesures qui ont pour objet de diminuer la présence des **services publics**, d'affaiblir le service rendu aux usagers et de dégrader les conditions de travail et de vie des agents.

> Redonner du souffle au service public c'est aussi redonner du souffle aux agents qui l'animent.

FO le martèle : il faut arrêter les restructurations et les mutualisations incessantes. L'action publique doit se projeter dans la durée, son organisation également. Un débat de fond sur le rôle, les missions et l'organisation du service public doit avoir lieu. Il permettrait de définir des priorités stables sur des années et ainsi de mettre en adéquation les moyens et les besoins, tant en terme de recrutements, de formation et de mobilité choisie.

La mobilité au départ outil motivant de la carrière permettant de diversifier ses parcours professionnels devient un élément anxigène pour les agents. Depuis 2007 notamment mobilité est associée à restructuration, perte de poste et déplacement géographique imposé.

Le gouvernement doit permettre à chaque agent de se projeter dans l'avenir et d'exercer sa mission dans de bonnes conditions.

Il en est de même pour les carrières et la rémunération. L'attractivité de la fonction publique ne peut se résumer à un démarrage au SMIC pour la catégorie C et à peine 12% au-dessus pour les agents de catégorie A.

Au-delà du traitement, il en est de même pour les carrières. L'allongement incessant des durées de carrières, la complexité pour changer de grade ou de corps, le manque d'ambition des grilles indiciaires doivent cesser.

FO porte des revendications claires de revalorisation de la grille indiciaire comportant l'intégration d'une partie des primes permettant ainsi d'améliorer les carrières et le niveau des pensions.